

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du vendredi, 20 septembre 2019**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ; Mme Antinori et Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ; M. Mergen, secrétaire.

Excusé(s) : néant

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures. M. le Bourgmestre propose au conseil communal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant quelques modifications budgétaires de moindre importance pourtant nécessaires, faute de crédits suffisants. Le Conseil communal a marqué son accord avec ce point supplémentaire proposé avec 8 voix pour et une abstention (Marc Siebenaller).

**Ordre du jour – point 1 –
Approbation d'une convention conclue avec l'Office social commun de Wiltz, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et les communes regroupées, réglant entre ces parties l'organisation et le financement des activités de l'office social visé**

La convention conclue avec l'Office social commun de Wiltz, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et les communes regroupées, réglant entre ces parties l'organisation et le financement des activités de l'office social visé, a été approuvée à l'unanimité des voix.

**Ordre du jour – point 2 -
Association Luxembourg Alzheimer, en abrégé ALA
Droit d'admission prioritaire supplémentaire pour la Maison de Séjour et de Soins « Beim Goldknapp » - Commune d'Erpeldange-sur-Sûre**

L'Association Luxembourg Alzheimer, en abrégé ALA, accorde un droit d'admission supplémentaire pour la Maison de Séjour et de Soins « Beim Goldknapp » dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, ceci en relation avec l'acquisition d'une deuxième chambre de soins pour les habitants de notre commune. L'acquisition d'une chambre supplémentaire s'élève à 90.000.- €. Monsieur TREFF Claude, conseiller, proposait d'acquérir deux chambres supplémentaires ce qui fut accepté par le conseil communal à l'unanimité des voix. Rappelons encore que le prix global pour une chambre s'élève à 300.000.- € dont 70 % sont à charge de l'Etat, ce qui correspond à 210.000.- €. Dans ce cas concret, la commune de Goesdorf a marqué son accord pour assurer le paiement de 2 x 90.000 = 180.000.- € (somme payable en trois tranches) pour acquérir deux droits d'admissions prioritaires pour la maison de séjour et de soins en question.

**Ordre du jour – point 3 –
Approbation d'un compromis de vente conclu le 29 août 2019 entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Marie Jeanne NICKTS concernant l'acquisition par la commune de Goesdorf d'une maison d'habitation sise à L-9644 Dahl, 25, Duerfstrooss**

Le compromis de vente conclu le 29 août 2019 entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Marie Jeanne NICKTS concernant l'acquisition par la commune de Goesdorf d'une maison d'habitation sise à Dahl, 25 Duerfstrooss a été approuvé avec 7 voix pour et 2 voix contre (Schmitz et Siebenaller).

**Ordre du jour – point 4 –
Approbation de contrats de bail : NICKTS Marie Jeanne et HUBERTY Manuel**

Deux contrats de bail conclus avec Mme NICKTS Marie-Jeanne respectivement avec M. HUBERTY Manuel ont été approuvés à l'unanimité des voix.

Dans ce contexte, il y a lieu de signaler que M. Siebenaller, conseiller, a dû quitter la salle de séance lors du vote sur le contrat de bail HUBERTY alors qu'il est lié à l'intéressé au degré de parenté prohibé par la loi communale (article 20 – (...) jusqu'au troisième degré inclusivement).

**Ordre du jour – point 5 –
Approbation d'un acte d'échange notarié n° 579/19 du 06 septembre 2019 conclu entre la commune de Goesdorf et la société anonyme Immobilière C. JANS & Associés (immeubles sis dans la section B de Buderscheid, lieu-dit « Duerfstrooss »)**

Rappelons que lors de la séance du conseil communal du 24 mai 2019 (point 6 de l'ordre du jour) les terrains sis dans la section B de Buderscheid et appartenant à la commune de Goesdorf ont été reclassés du domaine public communal en domaine privé communal (accord unanime).

Pourtant l'échange même des terrains reclassés n'a pas encore fait l'objet d'une décision du conseil communal. En effet, pour pouvoir y aménager un trottoir, il y a lieu d'échanger des immeubles avec la société immobilière C. JANS & Associés (34ca contre 12ca // PAP Jans). À noter que l'aménagement dudit trottoir est à réaliser aux frais du promoteur JANS.

L'acte d'échange notarié No 579/19 du 6 septembre 2019 conclu entre la commune de Goesdorf et la société anonyme Immobilière C.JANS & Associés a trouvé l'assentiment de tous les conseillers communaux.

**Ordre du jour – point 6 –
SIDEK : réorganisation de la collecte publique des déchets :
Approbation de règlements communaux concernant la gestion des déchets (gestion des déchets et modalités tarifaires)**

Les règlements communaux concernant la gestion des déchets (règlement de base et règlement-taxé) ont été approuvés à l'unanimité des voix.

Une réunion d'information concernant la réorganisation de la collecte publique des déchets aura lieu le mercredi, 09 octobre 2019 à 19.00 heures à la salle des fêtes du château, rue du château à Wiltz.

Un flyer reprenant toutes les infos nécessaires sera distribué après la fin des réunions d'information.

Ordre du jour – point 7 –

Introduction d'un règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Après maintes discussions sur l'introduction du règlement communal susmentionné, le conseil communal a déclaré vouloir ajourner le vote sur ce règlement alors qu'il y a encore lieu de réexaminer les critères et les modalités d'attribution de telles aides financières. Le conseil communal est en effet d'avis qu'il y a lieu de mettre plus particulièrement l'accent sur les aspects sociaux. Voilà pourquoi, le conseil communal attend à ce que le collège échevinal adapte le règlement soumis de manière à tenir compte de critères sociaux lors de l'octroi des aides visées.

Le règlement ainsi modifié fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communal.

Ordre du jour – point 8 –

Convention conclue le 09 janvier 2019 avec Monsieur Marc FISCHBACH – projet de logement à Nocher « Um Buren »

La convention conclue le 9 janvier 2019 avec Monsieur Marc FISCHBACH concernant le projet de logement à Nocher « Um Buren » (échange de parcelles entre les deux parties afin de pouvoir réaliser les travaux d'infrastructure nécessaires) fut approuvée par le conseil communal à l'unanimité des voix.

Ordre du jour – point 9 –

Confirmation de règlements temporaires de circulation

Les règlements temporaires de circulation « Op der Héicht » à Dahl et « Nacherstrooss » à Nocher-Route ont été confirmés par le conseil communal (accord unanime).

Ordre du jour – point 10 –

Cadeau à remettre à un agent communal

Jusqu'à l'heure actuelle, le conseil communal a toujours fait usage de la clause suivant laquelle la valeur d'un cadeau de départ à remettre à un agent communal retraité sera fonction de son ancienneté de service. Pour chaque année de service, la valeur du cadeau de départ en retraite s'élève à 100.- €.

Voilà pourquoi le conseil communal a marqué son accord unanime avec un cadeau de départ d'une valeur de 1.500.- € à remettre à Monsieur PAQUAY Fernand, salarié démissionnaire du service technique communal.

Le sieur PAQUAY était au service de la commune de Goesdorf depuis le 1^{er} mai 2006. Il fut chargé de la surveillance et de la coordination du service technique communal (atelier).

Par ce cadeau, les autorités communales de Goesdorf tiennent à remercier Monsieur PAQUAY Fernand pour ses bons et loyaux services ainsi que pour son engagement et dévouement exemplaires.

**Ordre du jour – point 11 –
Approbation de décomptes**

Tous les décomptes soumis au vote du conseil communal ont été approuvés à l'unanimité des voix.

**Ordre du jour – point 12 –
Demandes de subside**

Les demandes de subside suivantes ont été acceptées par le conseil communal.
(accord unanime)

Friends of Patton's 26th Infantry Division Luxembourg	150.- €
Fédération luxembourgeoise de tennis de table	100.- €
« Wonschkutsch A.s.b.l.»	250.- €

**Ordre du jour – point 13 –
Titres de recette**

Plusieurs titres de recette datant de l'année 2019 ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

**Ordre du jour – point 13 A –
Modifications budgétaires 2019**

Ce point supplémentaire accepté par le conseil communal a trouvé son accord unanime.

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique sommairement les décisions prises par le conseil communal en la séance respective.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins